

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 51 du 14 décembre 2017

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 16

DÉCISION N° 36996/ARM/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2018.

Du 20 novembre 2017

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la politique des ressources humaines militaires et civiles.*

DÉCISION N° 36996/ARM/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2018.

Du 20 novembre 2017

NOR A R M S 1 7 5 2 3 4 3 S

Référence de publication : BOC n° 51 du 14 décembre 2017, texte 16.

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L4139-9, R4122-14 et R4138-67,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2018, dans les conditions prévues à l'article L4139-9 code de la défense, est fixé à 205 et réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2018.
Direction générale de l'armement.	13
Armée de terre.	60
Marine nationale.	58
Armée de l'air.	38
Service du commissariat des armées.	5
Service de santé des armées.	25
Service de la justice militaire	1
Service des essences des armées.	3
Service d'infrastructure de la défense.	2
Affaires maritimes.	0

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles,

Sylvie PENOT.